

Salaires Emploi Services Publics Postes Paritarisme

Le 1er Mai Manifestation Unitaire: Tous dans la rue

Sommaire

- 1) Éditorial
- 2) Manifestation le 1er mai
- 3) Préparation de rentrée 2009 Pages 2, 3, 4
- 4) Pétitions Paritarisme, TZR, Mois de Juin pages 5 à 7

Edito

- **Le 1^{er} mai** prochain s'annonce comme une journée historique. Pour la première fois le cadre de l'appel est unitaire, fait sans précédent en France depuis la Libération. L'ampleur des effets de la crise avec en particulier une flambée du chômage total ou partiel, et de la précarité, les suppressions massives d'emplois privés comme publics, les mobilisations et actions qui ne désespèrent pas dans certains secteurs notamment dans le Supérieur depuis maintenant de nombreuses semaines, font de cette journée un prolongement naturel des mobilisations exceptionnelles du 29 janvier et du 19 mars.
- Le SNES a, lors de son congrès national de Perpignan, réaffirmé la nécessité d'inscrire la poursuite unitaire de la mobilisation en plaçant l'éducation à la fois dans le cadre général de l'interprofessionnel mais aussi **dans un plan d'action spécifique dès le mois d'avril.**
- **Dans notre secteur**, la logique renforcée de destruction de l'emploi public se traduit pour la rentrée 2009 par une nouvelle vague de suppressions de postes dans les lycées et les collèges (-385 postes hors LP) et par une amputation des moyens de remplacement (- 124 emplois).
- **Les TZR** dont la situation n'a cessé de se dégrader ces dernières années subissent une nouvelle attaque frontale avec la décision du Recteur, contre l'avis unanime de toutes les organisations syndicales, d'étendre le périmètre géographique des ZR. La flexibilité et le fait du prince deviennent des modalités de gestion expérimentées en premier lieu sur les TZR, avant généralisation sur l'ensemble des personnels titulaires.
- Établissant une distinction inadmissible entre personnels titulaires en établissement et personnels titulaires sur ZR, le Rectorat refuse de leur appliquer la procédure de mesure de carte avec examen de leur réaffectation dans les instances paritaires compétentes lors du mou-

vement intra, Leurs droits individuels et collectifs à être défendus sont ainsi totalement bafoués.

- Ce traitement inégalitaire participe des attaques contre le paritarisme: la publication du projet de mouvement à l'intra fait planer de lourdes menaces sur la possibilité pour les élus des personnels dans les instances de corriger les erreurs du projet informatique en rétablissant les collègues dans leur droit à mutation dès lors que leur barème et leurs vœux le permettent.
- La volonté est claire de faire sauter les garanties collectives, de placer chaque collègue en état d'isolement en face de son Administration tout en aggravant et alourdissant la pratique du métier : en témoignent par exemple les procédures d'affectation postbac ou la « reconquête du mois de juin ».
- **Les actions massives** engagées depuis le début de l'année scolaire ont permis de mettre le Gouvernement en difficulté, que ce soit sur la réforme Darcos des lycées ou sur la réforme du Supérieur.
- **Par la lutte collective**, il nous appartient de faire la démonstration de notre détermination à obtenir une politique de créations d'emplois qualifiés et statutaires, l'abandon du recours à la précarité une réforme des lycées assurant la réussite de tous les élèves, une revalorisation généralisée de toutes nos professions. L'avenir du service public d'éducation est entre nos mains !
Rendez-vous le 1^{er} mai pour une grande journée unitaire et revendicative !

Marie-Damienne Odent
Michel-Bernard Vialle
Jean-Jacques Duchon

APB (admission postbac),

portail national pour l'inscription dans l'enseignement supérieur a remplacé RAVEL cette année. Dans le cadre de cette nouvelle procédure, les enseignants ont été chargés de saisir en ligne les fiches pédagogiques comprenant appréciations et notes de leurs élèves de Terminale, en vue de leur affectation dans le Supérieur. De nombreux collègues nous ont alertés sur les risques inhérents à ce dispositif, notamment sur la confidentialité des données, et sur les dérives possibles : utilisation des fiches pédagogiques à des fins de tri dans le supérieur, contradiction entre les avis des conseils de classe et ceux donnés par l'université dans le cadre de l'orientation active, pression sur les vœux formulés par les élèves et leur ordre...

Le SNES partage totalement ces inquiétudes et dénonce l'alourdissement que représente ce dispositif pour tous les enseignants en classes terminales et en particulier le professeur principal ce dernier doit en effet renseigner pour chaque formation demandée par un élève un avis et une appréciation. Il doit aussi travailler avec ses élèves la liste des formations et la manière de les ordonner pour assurer la meilleure affectation. Ce travail est particulièrement lourd dans les lycées ayant de nombreux élèves issus de milieux défavorisés où les familles ne peuvent les accompagner.

Ce travail relève-t-il des seuls enseignants ? Sont-ils toujours les plus à même pour donner conseil ? L'aide à l'orientation ne peut se concevoir qu'en associant les COPsy et les enseignants pour éclairer les choix des élèves. La diminution du recrutement depuis plusieurs années et le non remplacement de 5 COPsy sur 6 départs en retraite expliquent aussi cet alourdissement de la charge de travail des collègues.

secteurlycee@versailles.snes.edu

La préparation de rentrée 2009 n'est pas finie : maintenons la pression dans le 91 !

Quel bilan du Ctpd « carte scolaire » du 24 mars ?

A l'heure actuelle, le constat est simple. La répartition de l'enveloppe départementale dans les collèges et les lycées se traduit par 130 « mesures de carte scolaire », ce qui équivaut à la disparition de 118 postes en équivalent temps plein. Nous sommes actuellement à plus de 250 compléments de service sur le département, toutes disciplines confondues.

Mais cette situation peut encore varier.

Par l'action conjointe des établissements et des représentants des personnels, 20 postes ont été rétablis sous forme de transformation de BMP en chaire, d'annulation de carte scolaire, d'annulation de suppression de postes... Il faut que nous en soyons tous conscients l'action collective paie.

A quelle date peut-on encore faire varier les dotations ? Au moins jusqu'au 30 juin et même après. L'Inspection organise avec les directions d'établissement un « dialogue de gestion » permanent. Rien n'est figé, y compris la répartition que vous avez votée au CA.

Des moyens ont déjà été redistribués.

L'Inspection d'Académie de l'Essonne s'est constituée des réserves très conséquentes en collèges, en lycée et en lycée professionnels. Actuellement, il leur reste encore près de 400 heures en collège, près de 900

heures en lycées.

Cette réserve a été principalement utilisée pour rétablir les postes, ou transformer déjà des heures supplémentaires en heures postes lorsque les personnels ont décidé collectivement d'en prendre au-delà de la première heure obligatoire.

Il faut continuer à demander des délégations à l'IA.

Les établissements ne doivent pas hésiter à aller chercher à l'Inspection des moyens complémentaires dans cette réserve. Comment faire ?

1. Dans toutes les disciplines où les heures supplémentaires ne sont pas acceptables, organisez le refus collectif de ces heures.
2. Demandez une délégation à l'Inspection. Les établissements qui ne se manifesteront pas n'auront rien. Continuez à nous envoyer à snes91@versailles.snes.edu les résultats de votre vote au CA toutes les disciplines tendues par les heures supplémentaires.

Les représentants SNES-FSU se tiennent à votre disposition pour vous accompagner lors de vos délégations.

Frank BOULLE, Secrétaire départemental91

CTPD Préparation de la Rentrée 2009: ponction des postes et déni de transparence

Après la saignée de la rentrée 2008, la ponction des postes se poursuit dans les établissements (voir tableau récapitulatif) grâce notamment aux manipulations de sous évaluation des effectifs que nous avons vigoureusement dénoncées en janvier. Les CTPD se sont tenus fin mars et ont été marqués coté Administration par une volonté de paralyser le rôle des élus en refusant de leur communiquer les TRMD, contrairement aux années passées. L'opiniâtreté des élus a néanmoins porté ses fruits puisque des dizaines de postes ont pu être sauvés ou créés. Néanmoins, l'état des réserves départementales reste souvent flou (montant total, ventilation en Heures poste et en HS). Dans les établissements, il est essentiel de continuer de se mobiliser contre la destruction des postes et d'organiser le refus collectif des HS (qui restent à un niveau élevé contribuant ainsi au mécanisme des suppressions de postes).

Récapitulatif académique des suppressions de postes fixes en 2009

	78	91	92	95	Total
Collège	-54	- 49	+ 9	- 58	- 180
Lycée et post-bac	-46	- 74	-21 +1 (EREA)	- 63	- 202
segpa	-2	- 1	0	-8	- 3
SS Total	-102	- 124	-11	- 129	- 385
LP	-19	- 3	-7	-18	- 29
Total	-121	- 127	- 18	- 147	- 414

	Suppressions de postes fixes
Rentrée 2005	248
Rentrée 2006	384
Rentrée 2007	776
Rentrée 2008	974
Rentrée 2009	414
Total sur 5 rentrées	2796

Attention : les suppressions nettes de postes fixes dont l'ampleur apparaît moins élevée que l'an passé sont en trompe l'œil. A cette date, nous ignorons toujours les suppressions qui vont porter sur les moyens de remplacement.

Tableau 2 : suppressions nettes de postes fixes dans les établissements (une fois que la balance des créations et des suppressions a été faite)

Yvelines : CTPD du 26 mars : une délégation FSU combative

La FSU dispose à présent de 6 représentants sur 10 (+1) au Comité Technique Paritaire Départemental en raison des bons résultats obtenus aux élections professionnelles de décembre 08. Après un très long travail préparatoire d'examen des situations d'établissements, **nous sommes intervenus systématiquement sur toutes les suppressions de postes** (5 ont été annulées), **et avons bataillé pour obtenir des créations de postes** (13 ont été réalisées). En l'absence des TRMD dont la communication nous a été refusée, **les informations précises transmises par les S1 ont été précieuses pour contrer l'argumentation de l'administration et souvent décisives pour obtenir gain de cause : 18 postes ont ainsi été sauvés .**

Rentrée 2009 dans Yvelines : moins de service public et plus d'inégalités

281 suppressions pour 160 créations, soit un retrait de 121 postes !

La justification de la baisse des effectifs est loin de convaincre : 46 postes disparaissent des lycées (général /technologique/post bac) pour une prévision de 177 élèves en moins !

54 postes disparaissent des collèges pour 162 élèves en plus !!!

Les collèges et lycées de Yvelines vont subir de nouvelles dégradations à la rentrée 2009 :

des classes toujours plus chargées avec la rentabilisation maximale des capacités d'accueil (« l'assouplissement » de la carte scolaire a des vertus insoupçonnées !)

l'affaiblissement des options réservées de plus en plus à quel-

ques établissements

des dédoublements règlementaires non assurés, en langues en particulier (au moment où notre Ministre a inventé la solution – miracle du bilinguisme : des stages de 5 jours pendant les vacances !)

la disparition de dispositifs pédagogiques de soutien aux élèves en difficulté au motif qu'ils sont à prendre en charge, en heures supplémentaires et hors temps scolaire, dans le cadre de l'accompagnement éducatif.

Pour les personnels, toujours plus d'heures supplémentaires et de tâches imposées tous azimuts qui s'ajoutent au service : un **alourdissement de la charge de travail qui se conjugue avec une dégradation des conditions d'affectation et une flexibilité accrue** (cartes scolaires problématiques dans de nombreuses disciplines, multiplication des postes à complément de service et des BMP dans un contexte d'élargissement départemental, voire académique, des zones imposé aux TZR).

Les 42 établissements APV (ZEP, sensible, violence) sont ponctionnés de plus de la moitié des retraits de postes (67), alors qu'ils ne représentent qu'un quart des collèges et lycées des Yvelines.

Ainsi, les établissements qui connaissent les conditions d'enseignements les plus difficiles sont les plus fragilisés, et ce n'est

pas l'arrivée des quelques « médiateurs », personnels précaires, sous-payés, non-qualifiés, recrutés à la hâte sous la forme de Contrat Aidé à l'Emploi pour traiter l'absentéisme des élèves qui est de nature à compenser les conséquences d'une telle déstabilisation des équipes pédagogiques et éducatives.

Maria Bolzinger, secrétaire départementale du 78

CTPD Hauts de Seine: Le GT préparatoire prolongé sur 2 jours

Faute de TRMD, les représentants FSU ont demandé des explications à propos de **chacune des 280 suppressions de postes** prévues.

En s'appuyant bien souvent sur les informations transmises par les S1, ils ont demandé le **réexamen de 38 situations** où une solution alternative était possible.

Suite à nos interventions, **le solde suppressions - créations, initialement de -34, n'est plus que de -18 postes sur le département.**

Les HSA, instrument de suppressions de postes !

Plus d'une fois, notre intervention pour sauver ou créer un poste, a buté sur une réponse négative "car **sur place, les profs sont volontaires pour prendre plus de 2, 3... HSA** "...

La nécessité d'organiser dans les établissements la campagne de refus collectif des HSA au delà de l'heure impossible est impérative et permet d'éviter les suppressions de postes.

Elle va de pair avec une bataille collective sur la revalorisation de nos salaires et de nos métiers.

* Un mouvement plus difficile

De nombreuses mesures de carte scolaire dans toutes les discipli-

nes. **De grosses difficultés de réaffectation à prévoir** en allemand (malgré 3 postes « sauvés » + 1 créé), STI, Physique appliquée. **Les postes à complément de service se multiplient.**

* L'offre d'enseignement et le H/E dégradés

Le 92 perd 18 postes.... **Mais c'est un département qui gagne des élèves. Le H/E se dégrade** dans de nombreux établissements. Les motions de CA pointent les suppressions d'options, de dédoublements, parfois les enseignements obligatoires non assurés, et la hausse des effectifs par classe. L'IA répond « ajustements en juin » et parfois « sur projets » : à nous d'imposer que ce soit en Heures Postes et sans contractualisation !

* Moins de paritarisme, c'est moins de transparence

La transparence et la communication des documents détaillés aux élus en CA n'étant pas respectées dans **tous** les établissements, l'"autonomie des établissements" vire parfois à l'"autonomie des Chefs d'établissement", avec les risques inhérents à l'absence de réel contre-pouvoir local. La vigilance en CA est parfois un combat !

Nota bene: l'IA a précisé qu'il **n'était pas normal que le TRMD ne soit pas communiqué aux élus avant le CA!**

Marianne Auxenfans, secrétaire départementale du 92

Dans le Val d'Oise :

On supprime cette année 75 postes vacants en lycée et 57 en collèges plus 44 postes occupés en lycées et 56 en collèges. Le total des créations est de 33 en lycées et 51 en collèges. Ce seront donc 148 enseignants de moins l'an prochain dans les lycées et collèges du département et 100 mesures de cartes scolaire.

Nous sommes intervenus dans un certain nombre de cas pour demander la transformation de blocs d'HSA trop importants en BMP, des créations de postes ou des suppressions de mesures cartes scolaires. Cependant, la consigne du Recteur de ne pas nous transmettre les TRMD a rendu notre travail difficile. **Cette atteinte au paritarisme tente de masquer la dégradation des conditions de travail des collègues et des élèves.** Nous avons fermement dénoncé cet état de fait.

La baisse démographique justifierait les suppressions de postes. En attendant une hausse des effectifs dès la rentrée 2010, les besoins continuent d'exister et sont couverts par le biais des HSA. Cela signifie une charge de travail accrue pour les enseignants, un nombre moindre d'adultes dans les établissements, des recrutements en baisse.

Refuser, collectivement si possible, toute HSA au-delà de la première dite « impossible », imposer, en lycée, la première chaire comme abatement de service et non comme HSA deviennent indispensables.

Les établissements qui refusent les HSA sont parmi les moins touchés par les cartes scolaires. Inversement, ceux qui « absorbent » les HSA s'en voient attribuer encore plus.

David Rafroidi secrétaire départemental 95